

Un bon départ pour améliorer la protection des enfants migrants le long du Corridor Abidjan-Lagos (CORAL)

Ils étaient environ quarante représentants de Terre des hommes Lausanne, de ENDA Jeunesse Action et du Mouvement Africain des Enfants et Jeunes Travailleurs (MAEJT), venus de la Côte d'Ivoire, du Ghana, du Togo, du Bénin et du Nigéria à participer à la planification opérationnelle et au lancement officiel du projet sous-régional de protection des enfants migrants le long du Corridor Abidjan-Lagos dénommé "CORAL". C'était du 10 au 14 avril 2017 à l'hôtel Sun Beach de Cotonou.



La migration des enfants date de très longtemps en Afrique. Son existence est liée à la culture et l'histoire des peuples le long du corridor mais aussi au développement des villes qui sont devenues des centres d'attraction des enfants et jeunes en quête d'opportunités économiques.

Cet aspect de la mobilité a été longtemps méconnu par les acteurs de la protection de l'enfance, les médias ainsi que les décideurs politiques. En effet, les attentions des acteurs étaient uniquement focalisées autour des aspects négatifs comme la traite, le travail des enfants, les violences de tout genre etc.. Les aspects de développement de l'enfant que les migrations peuvent offrir, comme un meilleur accès à l'éducation, à la santé ou au développement personnel, ne mobilisaient pas beaucoup les ardeurs. Le projet CORAL a vu le jour pour continuer et renforcer les acquis des projets précédents de Terre des hommes, du MAEJT et de ENDA dans ce domaine afin de montrer la voie à suivre aux cinq pays du corridor Abidjan - Lagos en matière de

protection des enfants migrants mais aussi à tous les pays de l'Afrique de l'ouest.

D'un montant de **2.211.469 €**, le projet CORAL est financé par l'Union Européenne et sera mis en œuvre dans cinq pays du Golfe de Guinée à savoir la Côte d'Ivoire, le Ghana, le Togo, le Bénin et le Nigéria. Il est porté par Terre des hommes Lausanne, Enda Jeunesse Action et le Mouvement Africain des Enfants et Jeunes Travailleurs (MAEJT).

Le projet CORAL vise à améliorer la protection des enfants migrants à travers **i) le renforcement des mécanismes de protection communautaire** qui soutiennent les enfants pour éviter la migration à risques, et les aident à saisir des opportunités de développement à l'intérieur de leurs communautés d'origine, de transit ou de destination, et à entreprendre une migration plus sûre et sécurisée ; **ii) le renforcement du niveau institutionnel, local, national et transnational** pour assurer que les besoins et vulnérabilités spécifiques des enfants migrants, soient pris en compte dans les réponses de prévention et de

protection en vue de garantir une meilleure protection des enfants migrants ;
 etiii) **le renforcement de la coordination et de l'articulation entre les systèmes communautaires (formels et non formels) et institutionnels (formels) de protection de l'enfant** pour garantir un accompagnement protecteur des enfants concernés par la mobilité tout au long de leur processus migratoire.

Afin d'assurer une bonne mise en œuvre du projet, les porteurs du projet CORAL ont jugé nécessaire, d'organiser un atelier de planification opérationnelle.



Cet atelier a regroupé à Cotonou au Bénin, les représentants des porteurs du projet ci-dessus mentionnés venus des cinq pays directement impliqués dans la mise en œuvre à savoir la Côte d'Ivoire, le Ghana, le Togo, le Bénin et le Nigéria ainsi que l'encadrement technique, venu du Sénégal et de la Suisse.



Au cours de cette rencontre, les participants ont travaillé en commission et en plénière afin de retenir des stratégies

opérationnelles claires ainsi que les périodes de mise en œuvre des activités sur l'an un (1) du projet, c'est-à-dire du 1er avril 2017 au 31 mars 2018.

Afin de mesurer avec plus d'efficacité et d'efficience les résultats qui seront atteints ainsi que les effets qui seront produits par le projet, un plan de suivi et évaluation a été défini à la suite d'un processus participatif.

A la fin des travaux et pour donner une suite aux activités de l'atelier, les participants ont formulé des recommandations fortes qui se résument ainsi qu'il suit **i) le lancement du projet CORAL dans les cinq pays énumérés ci-dessus ii) la finalisation de la planification opérationnelle au niveau pays iii) la production de supports de communication pour un plaidoyer réussi et enfin iv) la finalisation du plan de suivi évaluation.**

Le dernier jour de l'atelier, la cérémonie de lancement officiel du projet a été placée sous la haute autorité du Ministère du Travail, de la Fonction Publique et des



Affaires Sociales (MTFPAS) du Bénin.

Au présidium, on peut noter de la gauche vers la droite, la présence du Coordonnateur régional de ENDA Jeunesse Action, de la Cheffe de la

Délégation Terre des hommes du Golfe de Guinée, du représentant du MTFPAS, du Chef de Coopération à la Délégation de l'Union Européenne, et de la Représentante du Mouvement Africain des Enfants et Jeunes travailleurs (MAEJT).

Ont répondu présents dans le rang des invités, les Partenaires Techniques et Financiers (PTF), les ONG internationales et nationales actives dans le domaine de la protection de l'enfance, les agences des Nations Unies, les cadres des ministères partenaires, la presse nationale et locale, les cadres de Terre des hommes, de ENDA Jeunesse Action et MAEJT venus des cinq pays d'intervention du projet.

